



La caractéristique la plus distinctive de ce chat est son apparence de nudité. Le sphynx est de taille et de conformation moyenne avec un poids important pour sa taille. Les femelles sont généralement plus petites que les mâles. La forme de la tête est une forme en « v » modifiée, avec des pommettes saillantes et des patons donnant un aspect carré au museau. Le corps est chaud et doux au toucher, avec une texture de la peau semblable à du duvet de pêche. La peau est plissée surtout entre les oreilles, autour du museau et des épaules (plus plissée chez les chatons). Le sphynx est doux, vif, intelligent et facile à manipuler.

I – CORPS/CONFORMATION (30)

(5) **CORPS** – Corps de longueur moyenne, ferme, musclé avec une large poitrine arrondie et un abdomen rond. La croupe est arrondie et musclée. Le dos est légèrement arqué au toucher. L'ossature est moyenne.

(5) **COU** – Longueur moyenne, arrondi et bien musclé avec une légère arche s'étendant des épaules à la base du crâne.

(5) **POITRINE** – Large et peut tendre vers la forme "tonneau".

(5) **ABDOMEN ET CROUPE** – Épais, bien arrondi, mais sans gras. La croupe est musclée au toucher et proportionnelle à la largeur des épaules.

(5) **JAMBES ET PIEDS** – La longueur des pattes est proportionnelle au corps, sans ossature fine, fermes et musclés. Les jambes des femelles peuvent être plus minces que celles des mâles. Les pattes arrière sont légèrement plus longues que le devant. Les pattes antérieures sont droites. Les pieds sont ovales. Les orteils sont longs et minces. Les pieds sont plus épais que chez les autres races de chats, donnant l'impression de marcher sur des coussins.

(5) **QUEUE** – Comme un fouet, effilée du corps à la pointe. La longueur de la queue doit être proportionnelle au corps. Une queue de lion (touffe de poils sur la pointe) est acceptable.

II – TÊTE (35)

(10) **TÊTE** – La tête est de taille moyenne. Forme en « V » modifiée, légèrement plus longue que large, avec des pommettes saillantes et une cassure (break) distincte. Le crâne est légèrement arrondi avec un plan plat devant les oreilles.

(5) **PROFIL** – Le profil a une courbe douce avec un arrêt léger à modéré au niveau du nez.

(5) **MUSEAU/MENTON** – Une moustache distincte se casse avec des (break) patons bien visibles et arrondis. Menton fort et bien développé.

(5) **POMMETTES** – Pommettes saillantes et arrondies qui définissent les yeux et forment des courbes au-dessus de la cassure des moustaches.

(5) **OREILLES** – Grandes à très grandes, larges à la base avec des lignes effilées aux extrémités arrondies. Les oreilles sont légèrement inclinées sur la tête, mais ne s'évasent pas. Droites, ni basses, ni hautes sur la tête. L'intérieur est totalement nu. Une légère quantité de poils est autorisée sur les bords extérieurs inférieurs et à l'arrière de l'oreille.

(5) **YEUX** – Grands en forme de citron, avec l'extrémité pointue du citron inclinée vers le coin externe de l'oreille. Ils sont séparés.

III – ROBE/LONGUEUR (30)

L'apparence de ce chat est celle d'un chat nu. Cependant, des poils courts et fins peuvent être présents sur les pieds, les bords externes ou les oreilles, la queue et le scrotum. Le reste du corps à une fourrure de type « peau de pêche ». La texture du pelage/de la peau créer une sensation de résistance en caressant le chat. La peau ridée est souhaitable autour du museau, entre les oreilles et autour des épaules (plus ridée chez les chatons). Il n'y a généralement pas de moustaches, mais si des moustaches sont présentes, elles sont courtes et clairsemées.

IV – COULEUR

Toutes les couleurs (y compris les couleurs des yeux) et les patrons acceptés. Les boutons ou les médaillons blancs sont autorisés.

V – ÉQUILIBRE ET BIEN-ÊTRE (5)

Le chat doit être ferme et musclé sans aucune indication de graisse ou d'émaciation. Une bonne santé et vitalité est essentielle

PÉNALITÉS

Poils excessifs autres qu'aux endroits décrits	5-10
Apparence délicate ou fragile	5-10
Abdomen ou croupe mince	5-10
Poitrine trop étroite	5-10
Jambes avant courbées	3-5
Tête ou corps de type oriental	5-10
Rides excessives (ressemblant à un SharPei)	5-10

DEDUCTION

REFUS DE TOUT TITRE

Toute indication de poils de longueur normale ou des quantités significatives de poils ondulés

Kink ou queue anormale

Anomalies structurelles

Impression d'un rex du Devonshire ou rex de Cornouailles chauve

Preuve d'épilation, rasage, taille de poil ou tout autre moyen d'élimination de poil

Tout autre critère de refus, tel que prescrit dans la Préface générale

COULEURS RECONNUES

Toutes couleurs et patrons.

REMARQUE : L'exposition au soleil peut considérablement intensifier les couleurs.

• • •

ORIGINE DE LA RACE : Mutation

EXIGENCES D'ENREGISTREMENT : Sphinx

EXIGENCES EXPOSITION : Sphinx

ANCÊTRES PERMIS : Sphinx, américain à poil court, domestique à poil court, rex du Devonshire (avant le 1^{er} janvier 1992), rex de Cornouailles (avant le 1^{er} janvier 1992)

ACCOUPEMENTS PERMIS : Sphinx

ENTRÉE EN VIGUEUR : LE 31-08-2015